

# 2024

## SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

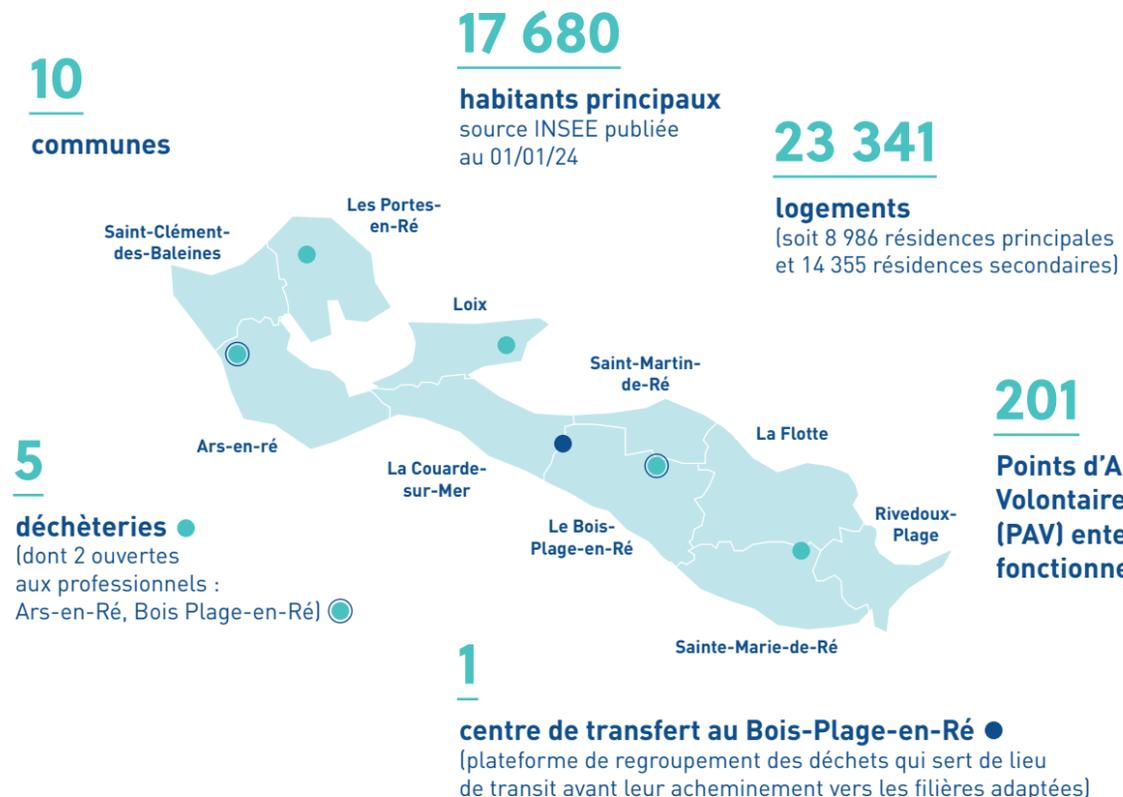


sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et gestion des déchets  
ménagers et assimilés



# Le territoire

La Communauté de communes de l'île de Ré assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des dix communes.



## Qui fait quoi ?

### LA COLLECTE

Une compétence de la Communauté de communes de l'île de Ré, assurée par la société COVED dans le cadre du marché pluri-annuel regroupant la collecte en porte-à-porte (particuliers : ordures ménagères, emballages / pros : ordures ménagères, emballages, verre et carton + papiers des administrations), la collecte en Points d'Apports Volontaires (PAV) et la gestion des déchèteries et du centre de transfert.



### LE TRAITEMENT

Une compétence transférée au syndicat mixte Cyclad



### LES BACS

la Communauté de communes commande la distribution et la réparation à la société SULO



## 2004

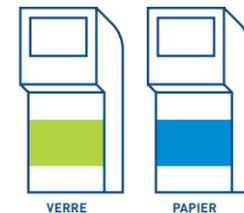
Mise en place d'un parc de bacs à emballages recyclables uniforme pour les 10 communes du territoire



(à ce jour 18 867 bacs)

## 2006

Aménagement de 168 Points d'Apports Volontaires (PAV) enterrés



## 2011

Mise en place d'un système de contrôle d'accès en déchèteries

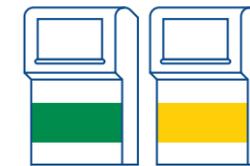
## 2012

- Extension des consignes de tri des emballages
- Démarrage de l'opération de distribution gratuite de composteurs individuels



## 2015

Aménagement de 19 points d'apports volontaires avec les flux ordures ménagères et emballages recyclables



Mise en place d'un parc de bacs à ordures ménagères uniforme pour les 10 communes du territoire



(à ce jour 18 113 bacs)

## 2021

Installation d'une cyclabox au Bois-Plage-en-Ré et Ars-en-Ré



## 2024

Quatre sites de composteurs collectifs en activité

# La collecte des déchets

## LES PARTICULIERS



La collecte en **PORTE-À-PORTE (PAP)**

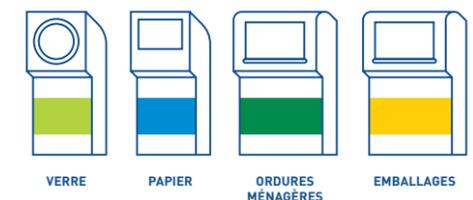
### ORDURES MÉNAGÈRES

Saint-Martin-de-Ré intra-muros  
1 fois/semaine de novembre à mars  
2 fois/semaine d'avril à juin et de septembre à octobre  
3 fois/semaine en juillet et août

Autres communes + Saint-Martin-de-Ré extra-muros  
1 semaine sur 2 de novembre à mars  
1 fois/semaine d'avril à juin et de septembre à octobre  
2 fois/semaine en juillet et août

### EMBALLAGES

Toutes les communes  
1 fois/semaine de septembre à juin  
2 fois/semaine en juillet et août



La collecte en **Points d'Apports Volontaires (PAV)**

## FOCUS SUR

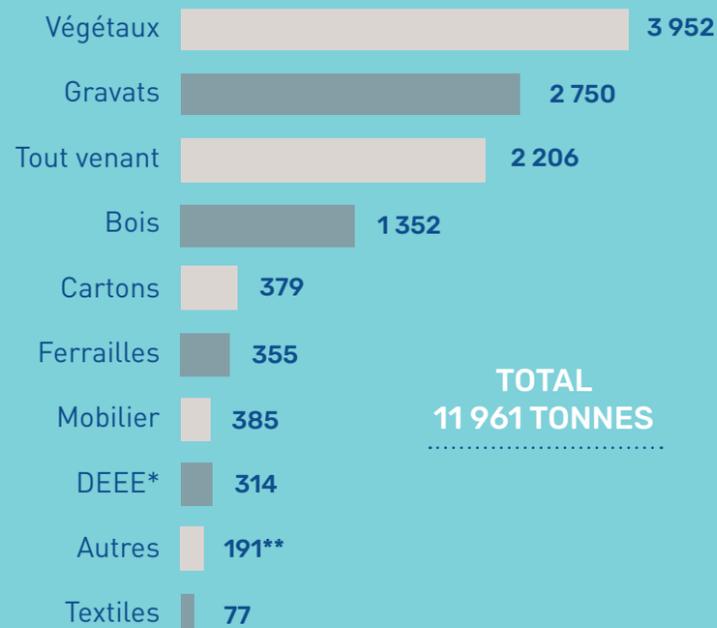
### DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES

Depuis 2011, un contrôle d'accès à l'aide de cartes a été mis en place y compris pour les professionnels qui ont accès à 2 des 5 déchèteries (Ars-en-Ré et Bois-Plage-en-Ré). En moyenne, un usager se rend **6 fois** à la déchèterie dans l'année.

#### ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



#### DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES



**TOTAL  
11 961 TONNES**

\* Déchet d'équipement électrique et électronique

\*\* DDS 101 t, batteries 4 t, piles 3 t, lampes 1 t, coquilles d'huîtres 7 t, huiles 16 t, palettes 5 t, pneus 7 t, extincteurs 1 t, Articles sport, bricolage, jardin : 44 t, autres 3 t



## Objectifs réglementaires

Le cadre réglementaire de la gestion des déchets a beaucoup évolué depuis 2010. Il regroupe des objectifs chiffrés issus de textes européens, nationaux et régionaux. Les graphiques ci-dessous visent à en mesurer l'atteinte ou non.

### ÉVOLUTION DES TONNAGES VERRE GLOBAUX

Objectifs d'augmentation des tonnages collectés (par rapport à 2015) de :

- + 10% en 2025 : objectif déjà atteint en 2021



### TONNAGES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Objectifs de réduction des tonnages (par rapport à 2010) de :

- - 10% en 2020 : objectif atteint
- - 12% en 2025 : objectif qui sera atteint en suivant la tendance
- - 15% en 2031 : objectif qui peut être atteint en suivant la tendance 2021-2023



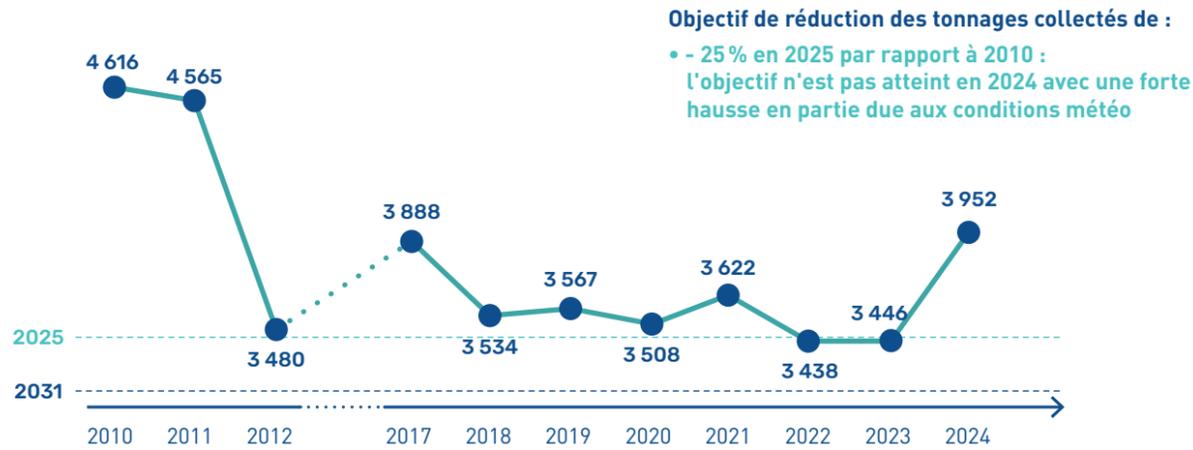
### TONNAGES D'EMBALLAGE

Objectifs d'augmentation des tonnages collectés (par rapport à 2015) de :

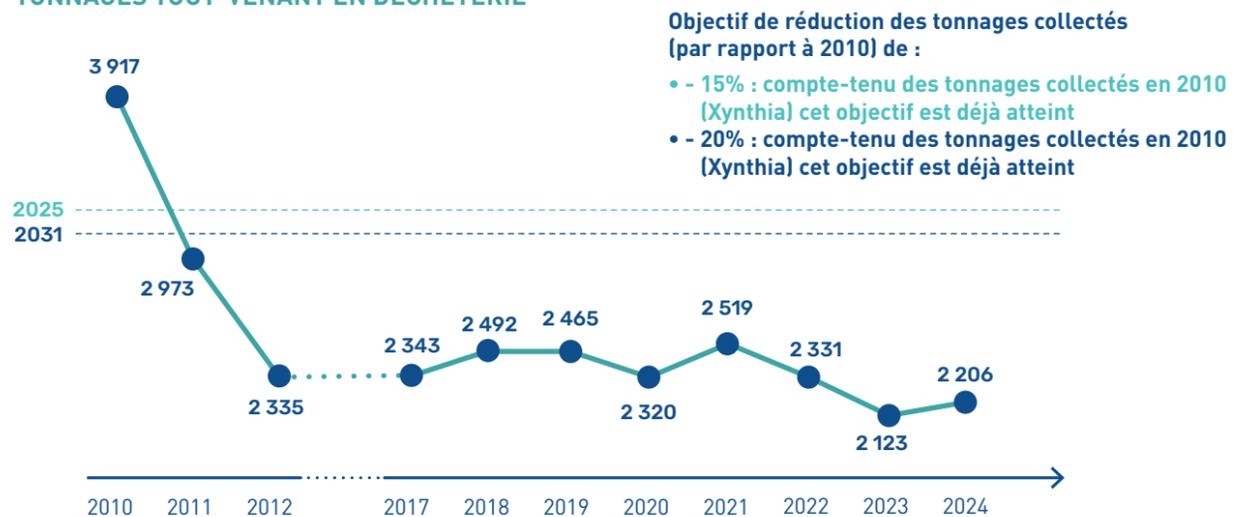
- + 10% en 2025 : objectif déjà atteint en 2018
- + 21% en 2031 : objectif déjà atteint en 2020



## TONNAGES DE DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIE



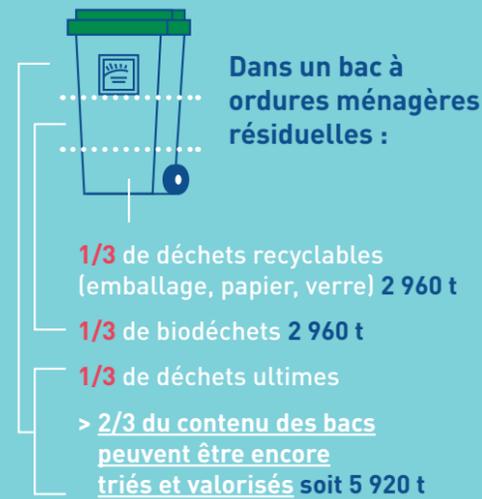
## TONNAGES TOUT-VENANT EN DÉCHÈTERIE



## Prévention et réduction à la source des déchets



## CARACTÉRISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



## LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), lors du conseil communautaire du 28 mars 2024. Principales actions réalisées en 2024 :



Mise à disposition gratuite de composteurs individuels

302 composteurs individuels distribués en 2024, soit plus de 35% des résidences principales équipées

21 animations scolaires  
420 élèves sensibilisés

7 broyages avec distribution de 31 t de broyat aux usagers en déchèterie

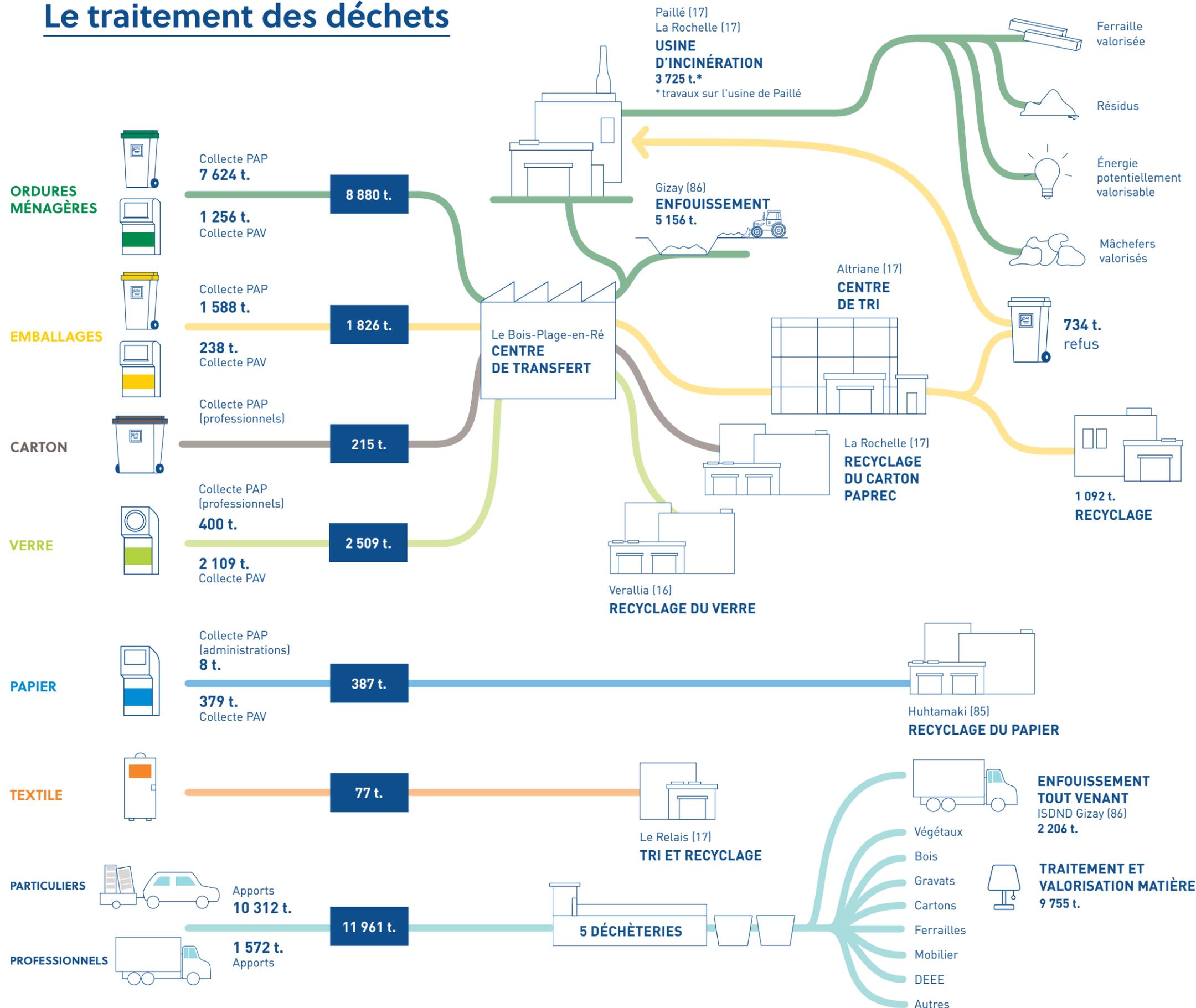
97 actions grand public  
1 550 personnes sensibilisées

Projet "campeur trieur" renouvelé auprès de 47 campings

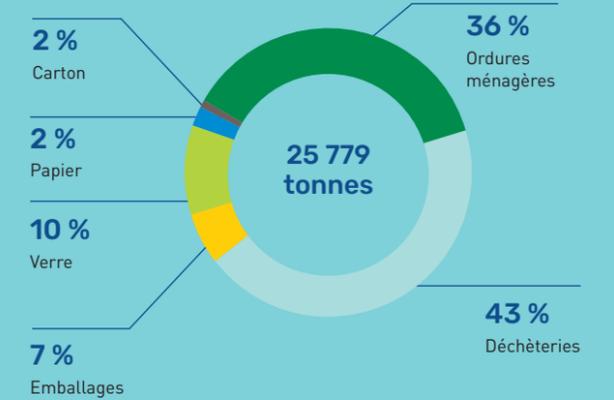
Ateliers "Do it yourself" ("faites-le par vous même")

2 autres composteurs collectifs installés soit 200 usagers desservis par ce service

# Le traitement des déchets



## TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PAP/PAV ET DÉCHÈTERIES EN 2024



## VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN POINT D'APPORTS VOLONTAIRES EN 2024

(pour mémoire données 2023)



## VALORISATION DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES

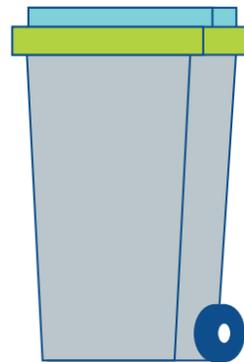


Objectif d'augmentation de la quantité de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière, notamment organique, pour obtenir :

- 55% en 2020 ; avec 51 % en 2024 (11 626 t / 22 713 t), l'objectif fixé pour 2020 n'est pas atteint, même si nous nous en approchons.
- 65% en 2025

# LE BILAN FINANCIER

## Dépenses



**TOTAL 11 407 668 €**  
 Dépenses d'investissement  
**4 100 537 €**

Dépenses de fonctionnement  
**7 307 131 €**

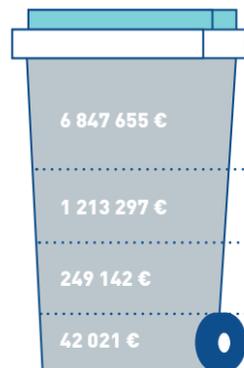
Dont :

**3 805 461 €** Marché COVED Collecte/Déchèteries/Centre de transfert  
**2 235 343 €** Adhésion et traitement CYCLAD  
**189 815 €** Marchés SULO bacs

Le montant de la cotisation annuelle CYCLAD pour le traitement des déchets collectés en PAP et PAV : 1 603 246 € pour 2024.

Montant du traitement des déchets issus des déchèteries : 632 097 € TTC pour 2024.

## Recettes



**TOTAL 8 352 115 €**  
 (hors recettes exceptionnelles : assurance)

Dont :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Redevance spéciale (RS)

Recettes issues des apports des professionnels en déchèteries

Subventions

**TEOM 2020**  
**15,5 %**

**TEOM 2021**  
**14,30 %**

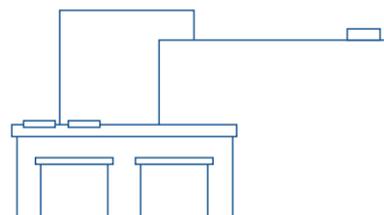
**TEOM 2022**  
**13,90 %**

**TEOM 2023**  
**12,90 %**

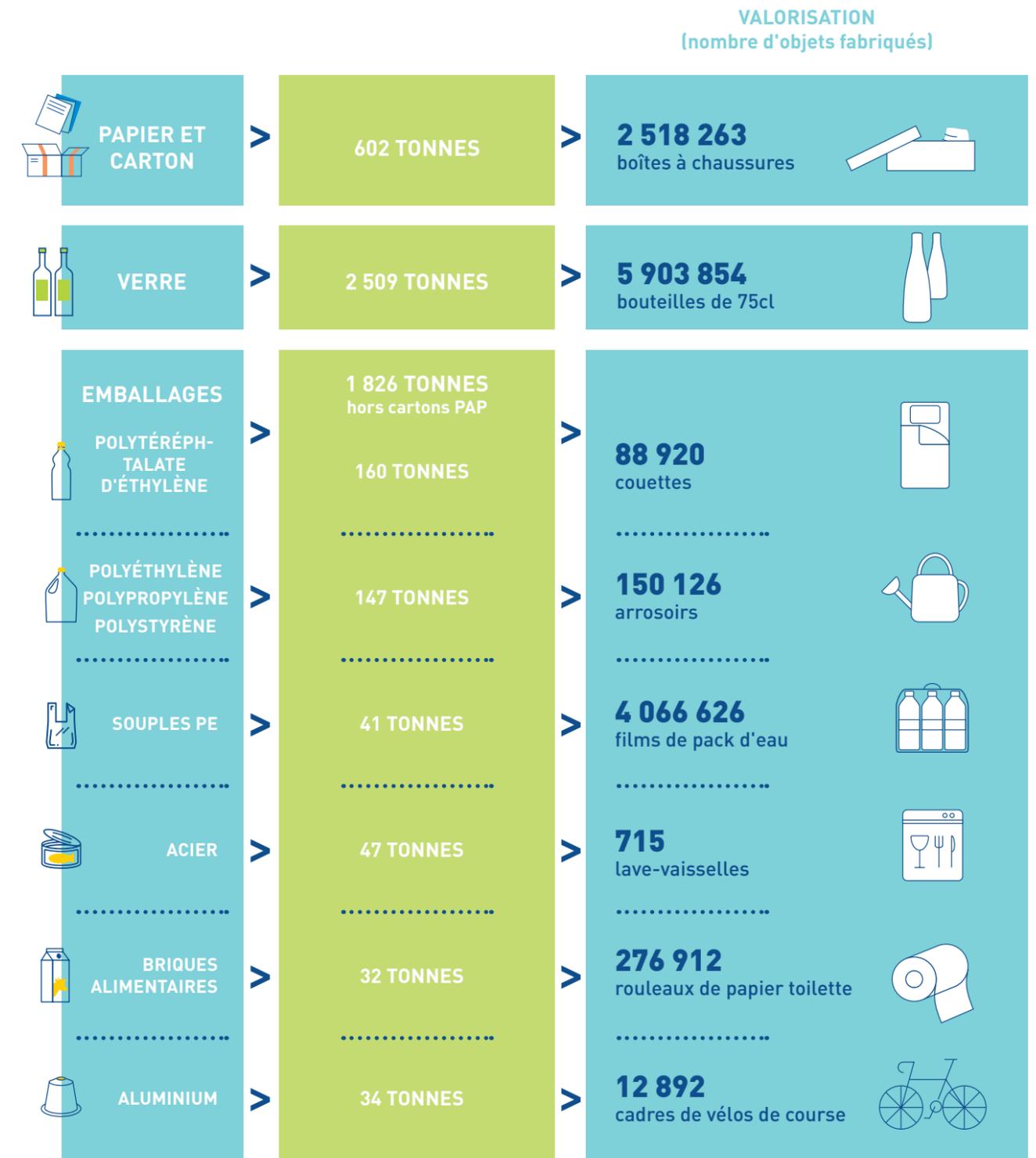
**TEOM 2024**  
**12,90 %**

### LES INVESTISSEMENTS A VENIR

- Entretien / renouvellement des PAV **750 000 €**
- Mise aux normes des déchèteries **600 000 €**
- Création d'une nouvelle déchèterie à proximité du centre de transfert en remplacement de celle du Bois-Plage-en-Ré à renaturer **5 600 000 €**
- Agrandissement de la déchèterie de Sainte-Marie-de-Ré **1 000 000 €**
- Tri à la source des biodéchets (à venir)



# La valorisation des déchets



# LES MOYENS HUMAINS

Le service public de prévention et gestion des déchets fait partie du Pôle environnement et développement durable sous l'autorité de la Directrice générale des services.

Le service "gestion des déchets" assure la gestion des contenants de collecte, des cartes d'accès en déchèterie, le suivi des différents prestataires et la relation aux usagers.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

3, rue du Père Ignace  
17 410 Saint-Martin-de-Ré  
05 46 09 00 97  
[www.cdciledere.fr](http://www.cdciledere.fr)

### ORGANIGRAMME DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Directrice du Pôle environnement et développement durable

Responsable du service "gestion des déchets"

Technicien adjoint au responsable

Agent d'accueil

Assistante technique

Ambassadrice du tri des déchets

Chargée de mission Prévention des déchets

